

# Règlement / Infos ReINETTE 2017

## PREAMBULE

La 12<sup>ème</sup> édition de **La ReINETTE** aura lieu le dimanche 01 octobre 2017 sur la commune de La Neuville Chant d'Oisel.

Pour tout renseignement, n'hésitez pas à consulter le site internet de l'EAPE, rubrique La ReINETTE à l'adresse <http://eape.athle.com>.

## Article 1 : EPREUVES

**La ReINETTE** est composée de 3 épreuves effectuées sur un parcours urbain de 7 km sans dénivelée : Course, Marche et Marche Nordique. Ces 3 épreuves sont chronométrées par une puce fixée sur chaque dossard. L'allure est libre.

Le parcours est disponible sur notre site internet. Il est susceptible d'être modifié jusqu'au jour de l'évènement en fonction des aléas (autorisations, sécurité, météo,...).

Pour participer il faut être née en 2001 ou avant correspondant aux catégories cadet / junior / espoir / senior / master.

Un ravitaillement en eau est prévu à mi-parcours et un ravitaillement complet à l'arrivée.

Les participantes doivent respecter le code de la route ou les indications prioritaires des signaleurs sécurité.

**Les départs et les arrivées** se situent au niveau de la Mairie de La Neuville Chant d'Oisel. Les départs se feront à 10h00 (Course), 10h02 (Marche Nordique) et 10h04 (Marche). Précisions ou modifications sur le site internet et le jour J.

**Un échauffement en musique vous sera proposé à 9h30 au stade à l'arrière de la Mairie**

## Article 2 : INSCRIPTIONS

Le coût des inscriptions est de 10 € pour toutes les épreuves. Au-delà du vendredi 22 septembre, le coût de chaque inscription sera majoré de 2 euros.

Les frais d'inscriptions comprennent le don à EMMA et les frais d'organisation (cadeaux, dossards avec puces électroniques, inscriptions en ligne, ravitaillements, communication, frais de fonctionnement,...).

En cas de non-participation ou d'annulation de la manifestation, quelle qu'en soit la cause, les droits d'inscriptions restent acquis à l'organisation.

### 2.1 Certificat médical - Licence

La réglementation impose:

**Pour les non-licenciées**, la fourniture d'un certificat médical de moins d'un an au 01 octobre 2017 autorisant la pratique de (*en fonction de l'épreuve*) :

- la marche (ou athlétisme) en compétition
- la course à pied (ou athlétisme) en compétition

**Pour les licenciées FFA-FFTRI-FFCO-FFPM**, la fourniture de la photocopie de la **licence 2017/2018**. Attention pour la licence FFA "option santé" il est nécessaire de joindre un certificat médical autorisant la marche ou la course à pied en compétition de moins d'un an au 01/10/2017.

**Pour les licenciées FSGT**, la fourniture de la photocopie **recto/verso de la licence 2017/2018** (avec présence du timbre « FSGT – Athlétisme – Présentation ACIPAPS » au verso). **Si ce timbre n'est pas présent il est nécessaire de joindre un certificat médical autorisant la marche ou la course à pied en compétition de moins d'un an au 01/10/2017.**

**Pour les détentrices d'un Pass J'aime Courir ou Pass'Running de la FFA**, la fourniture de la photocopie du **Pass 2017/2018**.

**Pour les licenciées UNSS ou UGSEL**, la fourniture de la photocopie de la **licence 2017/2018** et dans la mesure où l'engagement est valablement réalisé par l'établissement scolaire ou l'association sportive scolaire.

**Pour les autres licenciées**, joindre une photocopie de votre licence où **la mention de non contre indication à la pratique de la marche en compétition ou course à pied en compétition** doit apparaître de façon précise par tous les moyens sur la carte licence 2017/2018 ; **si cette mention n'apparaît pas la fourniture du certificat médical est obligatoire.**

Nous attirons particulièrement l'attention des coureuses et marcheuses désireuses de s'inscrire à **La ReINETTE** sur la stricte application de ces règles. Si ces dispositions ne sont pas respectées, nous nous verrons dans l'obligation de ne pas vous remettre votre dossard lors de son retrait.

Ces mesures ont pour but de protéger les participantes ainsi que les organisateurs de toutes déconvenues. Il en va de la pérennité de **La ReINETTE** et de la course ou marche sur route en général.

**Un certificat médical type est téléchargeable sur notre site EAPE- Rubrique ReINETTE**

## **2.2 Procédure d'inscriptions**

Pour la 2<sup>ème</sup> année l'EAPE met en place les **inscriptions en ligne** à partir du jeudi 15 juin jusqu'au jeudi 28 septembre à 23h59 sur notre site EAPE rubrique ReINETTE (lien vers <https://la-reinette-2017.onsinscrit.com/accueil.php>) ; ce mode d'inscription est à privilégier même si l'inscription courrier reste possible (bulletin à télécharger sur site EAPE et à renvoyer au plus tard le 22 septembre).

Ces délais passés, **l'inscription sur place se fera uniquement le samedi 30 septembre de 15h30 à 18h** à la salle polyvalente Guy de Maupassant située derrière la Mairie de la Neuville Chant d'Oisel.

## **Pas d'inscription sur place le Dimanche 01 octobre**

**ATTENTION:** Le nombre de participantes (toutes épreuves confondues) est limité pour l'édition 2017 à 2000 athlètes; l'organisation se réserve le droit de clôturer les inscriptions sans préavis une fois cette limite atteinte: information affichée sur le site de l'EAPE et sur le site des inscriptions en ligne.

### **Article 3: RETRAIT DES DOSSARDS**

Le retrait des dossards se fera à la salle polyvalente Guy de Maupassant située derrière la Mairie de La Neuville Chant d'Oisel :

- **Le samedi 30 septembre** de 15h30 à 18h00
- **Le dimanche 01 octobre** de 8h00 à 9h30

**Prenez soin de votre dossard, évitez de le plier et de le froisser car il contient la puce de chronométrage ! N'oubliez pas de vous munir d'épingles à nourrice pour le fixer devant et bien visible en haut de votre vêtement**

#### **Article 4: LOGISTIQUE**

Une consigne sera à votre disposition à la salle polyvalente Guy de Maupassant située derrière la Mairie de La Neuville Chant d'Oisel, si vous souhaitez y déposer des affaires personnelles, **merci de prévoir un sac.**

Vous trouverez sur notre site internet EAPE, un plan vous indiquant les différentes possibilités de stationnement dans un rayon < 1km (**co-voiturage vivement recommandé**) ainsi que les toilettes, douches, vestiaires mis à disposition des participantes.

#### **Article 5 : ASSURANCE**

L'EAPE a souscrit une assurance en responsabilité civile pour cette organisation. Les concurrents doivent s'assurer de leur couverture individuelle (licence FFA ou contrat personnel).

Nous vous rappelons que tout engagement est personnel. Aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quelque motif que ce soit. Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne, sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette personne pendant l'épreuve. Toute personne disposant d'un dossard acquis en infraction avec le présent règlement pourra être disqualifié de l'épreuve. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident survenant dans cette situation.

#### **Article 6 : REMISE DES RECOMPENSES**

La remise des récompenses se déroulera à la salle polyvalente Guy de Maupassant située derrière la Mairie de La Neuville Chant d'Oisel à partir de 11h30. Les trois premières au classement scratch de chaque course/marche/marche nordique sont récompensées ainsi que les premières de chaque catégorie (pas de cumul de récompenses).

Challenge Mère/Fille (course uniquement) : les 3 premiers duos sont récompensés. Pas besoin de courir ensemble, c'est la moyenne des 2 temps qui rentre en jeu.

Challenge Entreprise : ce challenge est destiné aux salariées d'une même entreprise. L'entreprise la plus représentée est récompensée.

#### **Nouveauté 2017 :**

Challenge Emma : ce challenge est destiné à un groupe de copines ou à un collectif : école/université, club/association ou enseigne/commerce (y compris clientes). Il suffit d'être inscrit sous le même nom de groupe. Le groupe le plus représenté est récompensé.

#### **Article 7 : DROIT A L'IMAGE**

Tout participante autorise expressément les organisateurs de **La Reinette** ainsi que leurs ayants-droits tels que partenaires et médias à utiliser son nom, sa voix ainsi que les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles elle apparaît, prises à l'occasion de l'édition 2017 de cette manifestation, sur tous leurs supports de communication interne et externe (sites internet, articles de presse, documents promotionnels et/ou publicitaires,...), et pendant toute la durée d'existence du club organisateur et de ses ayants droits.

### **Article 8 : CONTRÔLES**

Des contrôles seront effectués durant l'épreuve afin d'assurer de parfaites conditions de régularité de course. Des contrôles anti-dopage peuvent être effectués à l'arrivée, sur les concurrentes désignées par la FFA.

En application du règlement du CNCHS (Commission Nationale des Courses Hors Stade), tout accompagnateur d'un concurrent, notamment à bicyclette ou en roller, est interdit, sous peine de disqualification de la personne accompagnée.

### **Article 9 : ABANDON**

En cas d'abandon, le concurrent doit obligatoirement prévenir les responsables de l'épreuve et remettre son dossard à l'arrivée.

### **Article 10 : ACCEPTATION**

Toute participante reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement et en accepter toutes les clauses, sous peine de disqualification pour les partants.